

PECHE DE LOISIRS

ÉTAT DES CONNAISSANCES SUR LE SITE NATURA 2000 MARAIS DE BROUAGE, ILE D'OLERON

Territoire concerné (Localisation spécifique, commune...)	Estran en fonction des zonages sanitaires et des gisements ouverts pêche à pied – interdite sur la Réserve Estran et chenaux pour la pêche au carrelet fixe Chenaux et canaux en eau douce pour la pêche fluviale
Structures représentant l'activité	DDTM Fédération Départementale de Pêche
Nombre d'utilisateurs concernés	Pêche à pied : environ 17 000 séances de pêche sur les gisements du site 21 carrelets sur le DPM 3500 adhérents annuels sur les 2 associations de pêche fluviale
Poids économique (emploi...)	?
Description des pratiques	Pêche à pied, au carrelet sur le DPM, aux engins fixes ou embarqués, sur le domaine maritime et fluvial.
Tendances d'évolution	En diminution pour la pêche fluviale
Indicateurs de suivi de l'activité pour participer au tableau de bord du site	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de séances de pêche par gisement (IODDE) ➤ Nombre de carrelets sur le DPM (DDTM) ➤ Nombre d'adhérents des associations de pêche
Intérêts du territoire pour l'activité	<ul style="list-style-type: none"> ○ Variété des types de pêches ○ Ressources piscicoles
Contraintes du territoire pour l'activité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Entretien du réseau hydraulique ✓ Accès ✓ réglementation
Interactions avec les autres activités du site	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance du milieu • Concurrence éventuelle /accès et ressource/professionnels
Interactions avec les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire (analyse de l'impact de l'activité)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dérangeant de la faune sur les estrans ▪ Dégradation de certaines zones d'accès fragiles (dunes) si fréquentation intensive ▪ Impacts sur les herbiers de zostère notamment : l'habitat "Estuaire" est directement concerné. Les herbiers de zostères sont la base de l'alimentation de certaines espèces, notamment la Bernache cravant ▪ Impacts sur les stocks de bivalves en l'absence de gestion du nombre de pêcheurs